



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n°84 du 09 octobre 2024

- Spécial -

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

SOMMAIRE

n°84 du 09 octobre 2024

SPECIAL

DREETS

Arrêté 2024/DREETS/BEVS/07, du 09 octobre 2024, autorisant l'augmentation du titre alcoométrique naturel pour l'élaboration des vins de la récolte 2024 et modifiant l'arrêté 2024/DREETS/BEVS/01 du 12 septembre 2024 en ce qui en ce qui concerne les appellations Coteaux du Loir (blanc sec, rouge et rosé), Jasnières (sec), et Savenières (sec).

Direction Régionale de l'Économie, de
l'Emploi, du Travail et des Solidarités



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

ARRÊTÉ N° 2024/DREETS/BEVS/07

Modifiant l'arrêté n°2024/DREETS/BEVS/01 du 12 septembre 2024

**autorisant l'augmentation du titre alcoométrique naturel
pour l'élaboration des vins de la récolte 2024**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Vu le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n°922/72, (CEE) n°234/79, (CE) n°1037/2001 et (CE) n°1234/2007 du Conseil ;

Vu le règlement délégué (UE) 2019/934 de la Commission du 12 mars 2019 complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les zones viticoles où le titre alcoométrique peut être augmenté, les pratiques œnologiques autorisées et les restrictions applicables à la production et à la conservation de produits de la vigne, le pourcentage minimal d'alcool pour les sous-produits et leur élimination, et la publication des fiches de l'OIV ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime ;

Vu le Code de la consommation ;

Vu le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024/SGAR/DREETS/419 du 08 août 2024 portant délégation de signature à M. Jérôme GIUDICELLI, Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté n°2024/DREETS/19 du 02 septembre 2024 portant subdélégation de signature du Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté n°2024/DREETS/BEVS/01 du 12 septembre 2024 ;

Vu l'avis du 07 octobre 2024 du Président du CRINAO du bassin du Val de Loire ;

Sur proposition de la Déléguée territoriale de l'Institut national de l'origine et de la qualité s'agissant des vins d'AOP et IGP,

ARRÊTÉ

Article 1

L'annexe de l'arrêté n°2024/DREETS/BEVS/01 du 12 septembre 2024 relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins cités en annexe issus de raisins récoltés l'année 2024, est modifiée en ce qui concerne les appellations Coteaux du Loir (blanc sec, rouge et rosé), Jasnières (sec), et Savenières (sec).

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Pays de la Loire, la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire, le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Pays de la Loire, le Directeur régional des douanes et droits indirects de la région Pays de la Loire, la Déléguée territoriale de l'INAO et la Représentante territoriale de FranceAgriMer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 09 octobre 2024

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi,
La Directrice régionale adjointe, responsable du Pôle
Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et
Métrologie

Elisabeth ROUAULT-HARDOIN

**Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites
Vins bénéficiant d'une appellation d'origine protégée**

Nom de l'appellation d'origine contrôlée/appellation d'origine protégée (suivi ou non d'une Dénomination géographique complémentaire)	Couleur	Type(s) de vin	Variété(s)	Département ou partie(s) de département(s) concernée(s)	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse minimale en sucre des raisins (g/l de Moût)	Titre alcoométrique volumique naturel minimal (% vol.)	Titre alcoométrique volumique total maximal après enrichissement (% vol.)
Savennières		Sec		Maine-et-Loire			11% vol	
Jasnières		Sec		Sarthe	2%			
Coteaux du Loir	Blanc	Sec						
	Rouge Rosé							

